



HAL
open science

Plaidoyer pour la "petite épigraphie" : l'exemple de la cité de Béziers

Michel Feugère

► **To cite this version:**

Michel Feugère. Plaidoyer pour la "petite épigraphie" : l'exemple de la cité de Béziers. Ralph Häussler. Romanisation et épigraphie. Etudes interdisciplinaires sur l'acculturation et l'identité dans l'Empire romain, Monique Mergoil, pp.119-134, 2008, Archéologie et histoire Romaine, 17. halshs-00295474

HAL Id: halshs-00295474

<https://shs.hal.science/halshs-00295474v1>

Submitted on 15 Jul 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Plaidoyer pour la « petite épigraphie » : l'exemple de la cité de Béziers

Depuis que l'épigraphie s'est définie comme une branche de l'archéologie, les débats sur la nature exacte de cette discipline et son champ d'application n'ont pas cessé. Il s'agit cependant d'une question fondamentale, puisqu'elle affecte, selon la conception que l'on adopte, le contenu même de la démarche épigraphique, et donc son apport à la réflexion historique dans son ensemble. Nous voudrions proposer ici quelques éléments qui nous poussent à privilégier l'approche la plus large possible, c'est-à-dire celle qui prendrait en compte la totalité des applications de l'écrit dans une société donnée, et à analyser les conséquences de cette conception sur la vision sociale qui en découle. Les exemples utilisés seront pris, majoritairement, dans une cité de Narbonnaise érigée en colonie en 36/35 av. n. ère, Béziers (*Colonia Vrbs Iulia Baeterrae*)¹.

1. Qu'est-ce que l'épigraphie ?

Pour répondre à cette question qui n'a que l'apparence de la simplicité, on peut tout d'abord consulter l'étymologie ou les manuels, qui parlent tous de la « science des inscriptions » (gr. *epigraphēin* : « écrire sur »). Encore faut-il savoir de quelles inscriptions il s'agit. En consultant les recueils, on constate que les épigraphistes ont longtemps privilégié les documents lapidaires, qui représentent un phénomène à la fois limité dans le temps, dans son objet et surtout ne concernant que les classes sociales supérieures. Une étude épigraphique n'utilisant que la documentation lapidaire se condamne donc à ne prendre en compte que ces strates sociales, ce qui n'est pas très grave si l'étude porte précisément sur elles, mais s'avère nettement plus gênant si on s'oriente vers une étude d'ensemble ; nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect.

Notons du reste que la sélection à partir du support (épigraphie = lapidaire) est facilement transgressée

lorsque l'épigraphiste rencontre, par exemple, un texte légal sur table de bronze. Peu de spécialistes s'attachent, dans ce cas, à expliquer pourquoi ce texte leur semble appartenir d'évidence au champ d'étude de l'épigraphiste, alors qu'ils ont négligé d'autres témoins plus modestes. Le point commun de telles inscriptions, sur pierre ou sur bronze, est leur caractère public, et on peut certes établir une distinction parfaitement opérationnelle entre les textes publics (inscriptions honorifique, légales, funéraires...) et ceux, beaucoup plus difficiles à individualiser, qui relèveraient du domaine privé. Entreraient par exemple dans ce dernier cas les diplômes militaires, les actes d'affranchissement (si on en découvrait), les reconnaissances de dettes..., etc. Mais on voit bien que le caractère personnel de ces documents inscrits n'exclut pas la communication à un ou plusieurs tiers, puisque aussi bien la nature de l'écrit est de transmettre un message entre un scripteur et son (ou ses) lecteur(s).

Pour illustrer la difficulté qu'il peut y avoir à distinguer les inscriptions selon ce critère, nous prendrons l'exemple des *ex-votos* déposés dans un sanctuaire. Le dédicant inscrit – ou fait tracer par un préposé – son nom et la formule consacrée sur l'objet offert, soit directement si le support s'y prête, soit sur une étiquette apposée sur l'offrande. Geste privé ?

Les offrandes modestes consistent souvent en objets simples, vases en terre ou en métal par exemple. Dans le premier cas, comme on l'observe au sanctuaire de l'Acapte à Hyères, le vase peut être aussitôt projeté sur le rocher qui donne accès à la divinité. La communication entre le fidèle et son dieu est alors directe, et nul ne lira plus le message inscrit (jusqu'à ce que les archéologues en rassemblent patiemment les fragments...) (Couprie et Giffault 1984). Dans d'autres cas, les offrandes peuvent rester exposées aux parois du temple ou de son *temenos* : il est alors vraisemblable que l'objet est régulièrement examiné, son inscription sera lue et relue. Le lien

* Centre National de la Recherche Scientifique, UMR 5140, 390 av. du Pérois, F - 34970 Lattes.

¹ Sur la préférence de cette lecture par rapport à la leçon *Colonia Victrix Iulia Baeterrae*, qui réapparaît encore chez de nombreux auteurs, cf. Clavel 1970, 163.

individuel entre le dédicant et la divinité, qu'exprime l'inscription votive, devient alors public. Tout en reconnaissant que les inscriptions sur pierre ont été très privilégiées jusqu'à ce jour dans la tradition érudite, les épigraphistes n'hésitent pas aujourd'hui à englober l'ensemble des documents écrits dans leur champ d'étude, ce qui représente une évolution très sensible de cette discipline vers une plus large ouverture documentaire (par ex. : Bérard 2005).

La catégorie des inscriptions liées à la sphère économique, qui depuis quelques années bénéficie de l'intérêt croissant des spécialistes, ne se laisse pas facilement classer dans une opposition domaine public / privé. Tout dépend, en fait, de la fonction que l'on reconnaît à ces inscriptions : simples marques de tâcherons, devenues sans objet en-dehors de l'atelier ? indications fiscales ? messages de type commercial, jouant un rôle dans la commercialisation des produits ? L'étude de ces marques a beaucoup progressé récemment, comme en témoignent divers colloques, et des expositions souvent accompagnées de rencontres scientifiques². Ce sont des documents de ce type, trouvés sur le territoire de la cité de Béziers, qui vont maintenant nous occuper.

2. L'épigraphie d'une cité à travers l'instrumentum

Le territoire de la *Colonia Vrbs Ivli Baeterrae* a livré à ce jour 106 inscriptions lapidaires³. Ces documents forment un corpus significatif, certes, mais limité à la fois aux classes sociales qui ont accès aux inscriptions sur pierre (soit une frange sociale très réduite, on l'a vu), et limité dans le temps puisque les inscriptions ne sont pas également réparties au cours des siècles durant l'Antiquité. La prise en compte des autres documents inscrits de la cité permettrait de multiplier cet effectif par au moins deux ou trois, voire davantage, tout en permettant à l'historien d'élargir le champ social de son enquête. Les quelques catégories d'inscriptions envisagées ci-dessous permettront de se faire une idée de la richesse de la documentation à laquelle on peut avoir accès grâce à l'instrumentum. Ce tour d'horizon, sans aucune prétention à l'exhaustivité, ne vise qu'à illustrer les multiples aspects de la « petite épigraphie » dans une

cité où, pourtant, ce type de document reste encore à inventorier de manière systématique.

2.1 Tables de bronze

Les inscriptions publiques ne sont pas toujours gravées dans la pierre : quelques rares textes ont été affichés sur des plaques de bronze, qui, pour d'évidentes raisons de récupération, sont très rarement parvenues intactes jusqu'à nous : des exemples spectaculaires sont fournis, en Gaule méridionale, par la loi du flamine provincial, trouvée à Narbonne (Gayraud 1981, 390-393 et fig. 58) ou encore l'inscription funéraire de A. Pompeius Sabatus découverte à *Trinquetaille*, Arles, en 1977 (*Rev. d'Arles* n°1, 1987, n°239).

Dans la cité de Béziers, le meilleur exemple de ces tables est fourni par la plaque malheureusement très fragmentaire de Pézenas, *l'Auribelle-Basse* : elle devait mentionner un accord entre des communautés voisines, signé par des représentants (*legatei*) ; ce pluriel archaïque et les caractères paléographiques (P ouverts...) suggèrent une datation vers la fin de la période républicaine (Fig. 1, 1-7). L'affichage d'un tel texte est un argument fort pour caractériser le site comme un habitat collectif et non une simple propriété privée (Christol et Mauné 2003).

Il semble qu'une autre inscription ait existé sur le site voisin de *St-Martin SO*, à Pouzolles (Hérault) : un fragment de bronze de 46 x 32 mm, épais de 3,8 mm, porte encore les restes soigneusement gravés d'une inscription dont les lettres devaient atteindre c. 34 mm de hauteur : on distingue un N suivi d'un C ou O, ou précédé d'un D, ou O (Fig. 1, 8)⁴. Là encore, la présence d'une table de bronze (si on peut prouver qu'elle était bien affichée sur place) pose la question du statut de l'établissement.

2.2 Signacula en bronze

Cette catégorie est l'une des rares séries à avoir fait l'objet d'un inventaire récent, établissant un corpus d'une soixantaine d'objets pour l'ensemble de la Gaule, principalement en Narbonnaise (Feugère et Mauné, 2005-2006). Dans la cité de Béziers, on compte à ce jour treize découvertes de ces cachets en bronze, presque toujours rectangulaires, indiquant le nom d'un citoyen en lettres rétrogrades, en relief, entourées d'un cadre (Fig.

² Hainzmann 1988 ; *Instrumenta Inscripta Latina. Das römische Leben im Spiegel der Kleininschriften*, 159-160, Pécs 1991 ; *Epigrafia della produzione e della distribuzione*, Colloque de Rome, 1992 [EFR, 193], Rome 1994 ; Lambert 2002 ; Feugère et Lambert 2004.

³ D'après les inventaires cumulés (*CIL*, *AE*..., etc.) du Prof. M. Clauss, disponibles sur l'internet : <http://web.uni-frankfurt.de/fb08/SAG/projekte/index.html>.

⁴ Maison du Patrimoine de Montagnac (ci-dessous, abrégé MPM), inv. 2006.3.2.

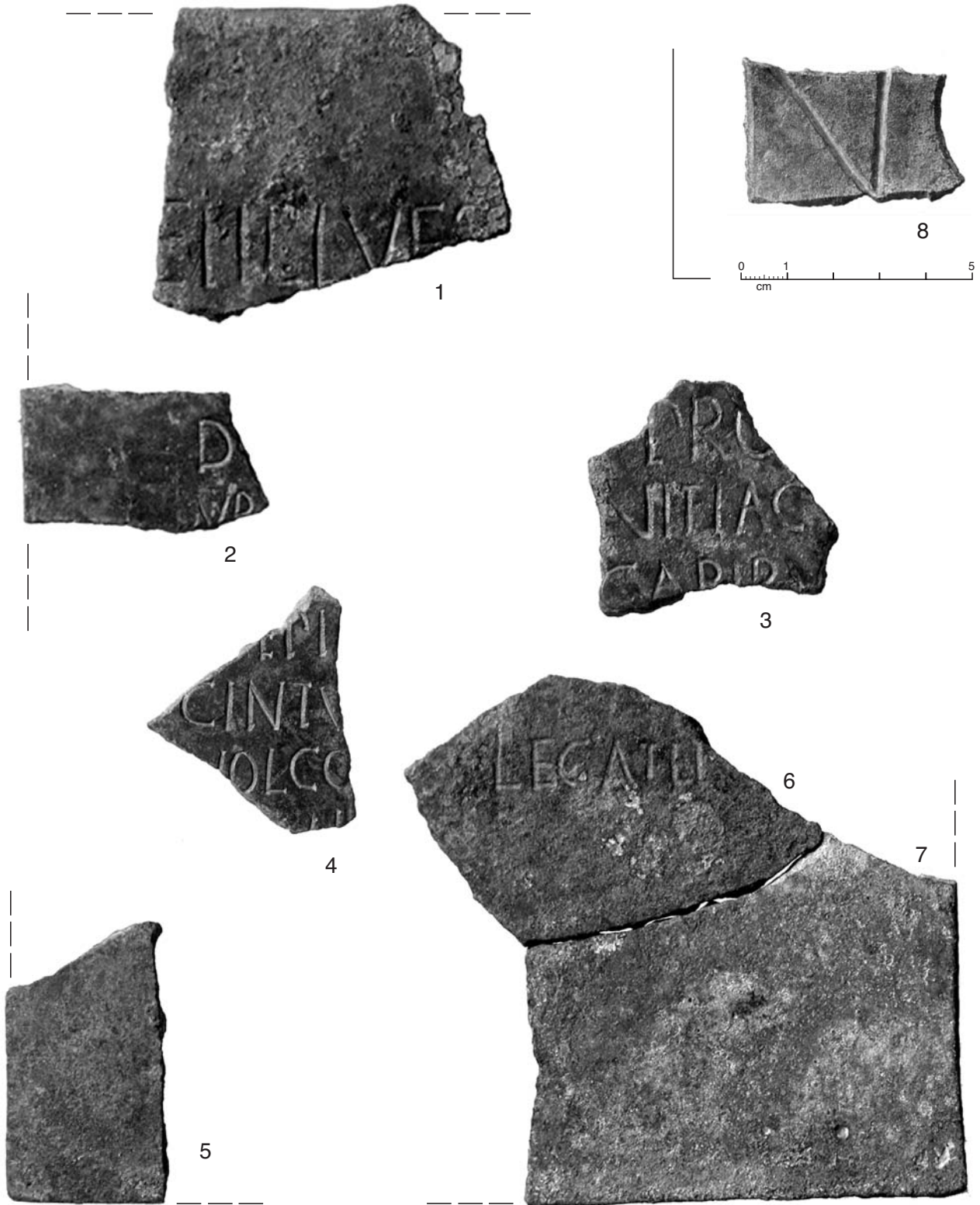


Fig. 1 - 1-8, Fragments d'inscription sur bronze de Pézenas, L'Auribelle-Basse; 8, Fragment de Pouzolles, St-Martin SO (éch. 2/3).



Fig. 2 - *Signacula* de bronze de la cité de Béziers : 1, Marseillan; 2, Magalas; 3, Sauvian; 4, Villeneuve-les-Béziers; 5, Prades sur-Vernazobre (d'après Feugère et Mauné, 2005-2006; éch. diverses).

2). Les noms attestés sur le territoire la cité viennent enrichir le corpus onomastique de Béziers tel qu'on pouvait jusqu'à présent l'établir à partir des seules inscriptions lapidaires (Clavel 1970) :

- à Saint-Chinian, *Cazo* : *C. Apicius Eudus*
- à Marseillan, *Fabricolas* : *M. Cascius Apol[linaris]* (fig. 2, 1)
- à Magalas, *Montfo* : *C. Cassius Oriens* (fig. 2, 2)
- à Sauvian, *La Domergue* : *Q. Coelius Severus* (fig. 2, 3)
- à Sauvian, *La Domergue* : nom inconnu
- à Villeneuve-/B., *Les Clapiès* : *M. Cornelius Narbonensis* (fig. 2, 4)
- à Prades-sur-Vernazobre, *Sainte-Eulalie* : *T. Fanius Postuminus* (fig. 2, 5)
- à Pouzolles, *St-Martin/Gr.* : *T. Flavius Zosimus*
- à Agde, *dans l'Hérault* : *C. Iulius Helius*
- à Pézenas, *L'Auribelle-Basse* : *T. Iulius Paternus*
- à Agde, *dans l'Hérault* : *L. Messenius Valerianus*
- à Puissalicon : *L. Titius Rufianus*
- "Biterrois" : *Fl. Valerius Fortunatus*

Il n'existe à ce jour qu'un seul établissement rural sur lequel on ait recueilli deux *signacula*, la villa de *La Domergue* à Sauvian : bien que le nom du deuxième cachet soit inconnu, il renverrait à un autre personnage que Q. Coelius Severus. Si cette donnée pouvait être confirmée, il s'agirait d'un rare cas de cession de domaine entre deux propriétaires antiques identifiés... Les autres exemples connus de découvertes multiples renvoient tous à des agglomérations, grandes ou petites, où la présence de deux propriétaires n'a rien d'étonnant.

Si l'analyse onomastique de ces objets reste à faire, on note sur l'ensemble des *signacula* de Narbonnaise une proportion importante de noms orientaux, ainsi que certains détails, comme l'*origo* de M. Cornelius Narbonensis, qui trahissent une population d'affranchis. Les douze personnages ainsi révélés dans la cité de Béziers jouaient un rôle dans l'économie locale : certains d'entre eux, dont les *signacula* ne sont connus à ce jour que par des empreintes, ont utilisé ces cachets pour estampiller des amphores vinaires, de type G4, produites dans la partie orientale du territoire biterrois. C'est le cas de deux frères sans doute, C. Henniuss Paeonius et C. Henniuss Crysippus, qui avaient accès au grand commerce international puisque leurs amphores ont été retrouvées en Italie et jusqu'à Rome, au Monte Testaccio (Mauné et Abauzit 2005, 33) (v. *infra*).

Un apport essentiel de l'étude régionale citée est d'avoir mis en évidence la présence de ces *signacula*, en Narbonnaise, dans les seules colonies romaines, à

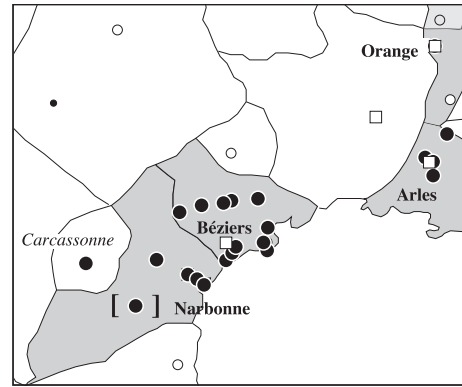


Fig. 3 — Répartition des *signacula* de bronze dans la cité de Béziers et ses voisines (en grisé : colonies de droit romain) (d'ap. Feugère, Mauné, 2005-2006).

l'exception des cités de droit latin (Fig. 3). Cette répartition doit avoir un lien avec la fonction de ces objets, et peut-être un privilège fiscal attaché à leur utilisation. Cette hypothèse pose un certain nombre de problèmes, puisque l'existence de péages entre les territoires des cités reste très mal connue. En tout état de cause, elle ne saurait être généralisée aux autres provinces, ni du reste à l'Italie : à Pompéi, un célèbre pain carbonisé porte l'empreinte d'un *signaculum* de bronze mentionnant un esclave, ce qui n'est apparemment le cas d'aucun exemplaire gaulois. Par ailleurs, un cachet trouvé en Israël pourrait mentionner un bateau ou un *navicularius* : on peut donc s'attendre à ce que ces objets, de principe romain, aient été utilisés dans les différentes provinces de l'Empire en fonction du contexte local.

2.3 Empreintes en plomb de signacula

Attestée en Italie et en Espagne, la pratique des empreintes en plomb de *signacula*, généralement peu soignées et souvent pourvues au revers d'un mode de suspension (perforations, boucle en fer...) est également bien représentée en Narbonnaise. La distribution est la même que celle des cachets en bronze, c'est-à-dire qu'elles se rencontrent dans les colonies romaines et jamais, semble-t-il dans cette province, dans les cités de droit latin. La cité de Béziers en a livré un certain nombre (Fig. 4) :

- Env. de Béziers ; texte sur 2 lignes : R?ASSINI | QTMSEI? (MPM⁵, inv. en cours ; prosp. et don G. Cros) (fig. 4, 1).
- Saint-Thibéry, *Le Manse* (Hérault)⁶ ; texte sur deux lignes : C (ou L ?).PAIENI | PRIMI (prosp. et coll. José Galardo) (fig. 4, 4)⁷.

⁵ MPM : Maison du Patrimoine, Montagnac (Musée municipal).

⁶ Site CAG 34/2, n°289-19.

⁷ Masse quadrangulaire en plomb (58 x 25, ép. 17 à 20mm).

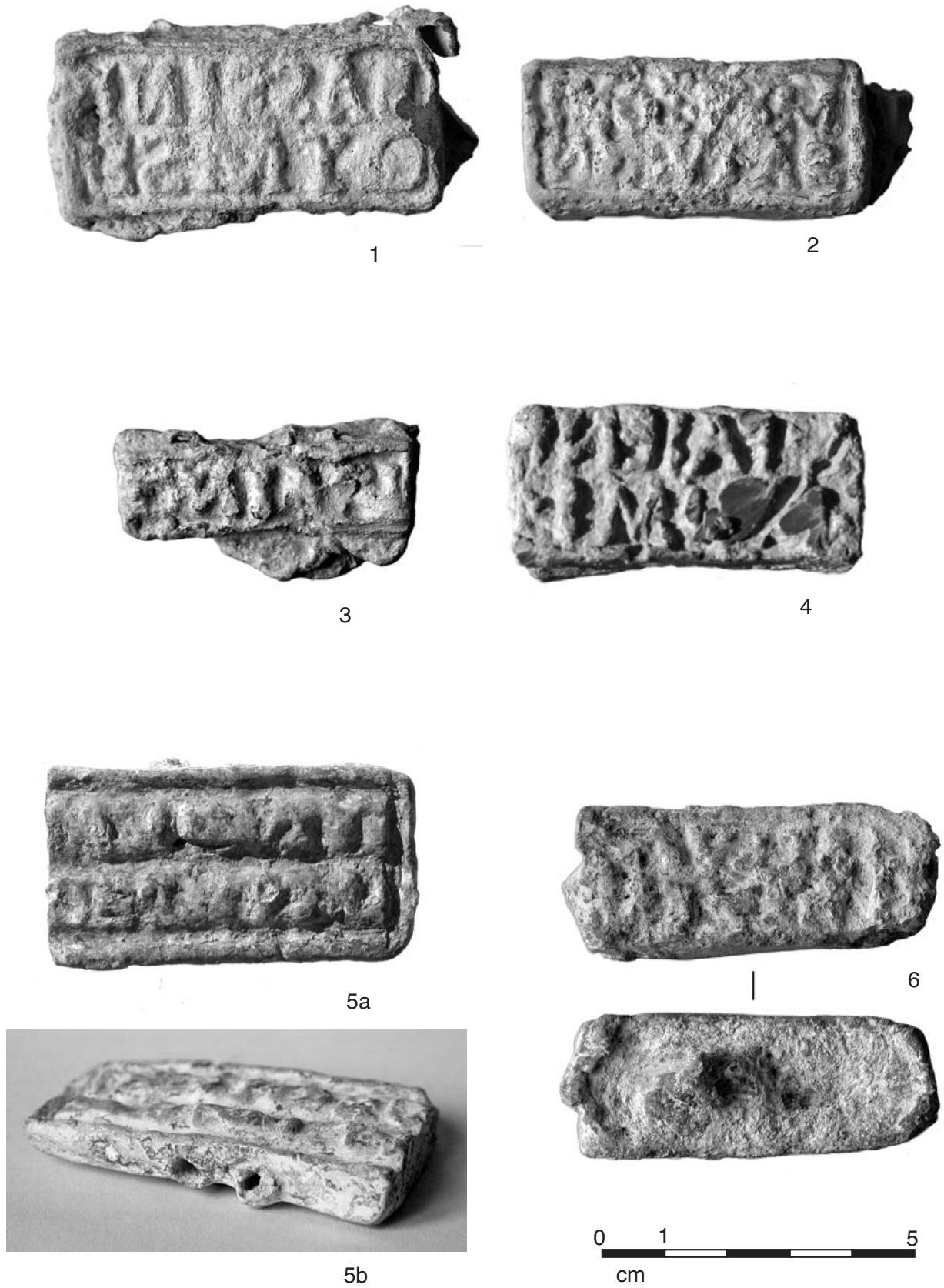


Fig. 4 - Empreintes en plomb de signacula de bronze trouvés sur le territoire de la cité de Béziers : noter les modes de suspension, perforations sur la tranche supérieure (n°6) ou boucle en fer au revers (n°7). 1 et 7, env. de Béziers; 2-4, Saint-Thibéry; 5, Puissalicon; 6, Biterrois occidental (d'après. Feugère et Mauné, 2005-2006).

- Puissalicon (Hérault) ; 43 x 23, ép. max. 7,5 mm ; texte sur deux lignes, illisible MPM, inv. 2004.12.1) (fig. 4, 6). Profitant d'un défaut de coulée au revers, on a percé cet exemplaire de deux petits trous dans l'épaisseur, de manière à pouvoir le suspendre. Il s'agit donc ici d'un objet fonctionnel (v. ci-dessus, Ampurias). Par ailleurs, l'empreinte a été tranchée ou sciée à gauche, sans doute pour raccourcir l'objet tout en respectant le texte car l'enlèvement ne semble avoir touché que le cadre.
- Saint-Thibéry, *Nadailhan* (Hérault) ; texte sur 2 lignes : M///// | SA//V//N (MPM, inv. 2001.22.4 ; prosp. et don P. Gouyon) (fig. 4, 2).
- Saint-Thibéry, *Nadailhan* (Hérault) ; texte sur 1 ligne : 5 ou 6 lettres, illisible (MPM, inv. 2000.74.1 ; prosp. et don P. Gouyon) (fig. 4, 3).
- Env. de Cessenon ou Roquebrun (Hérault) ; texte sur 2 lignes, illisible (coll. G. Gatorze à Cessenon, Hérault ; inédit, rens. P. Abauzit). Empreinte très mutilée, notamment par deux clous en fer la traversant de part en part et ayant détérioré certaines lettres : suspension comme à Ampurias et Puissalicon ?
- Région de Béziers (Hérault) ; 59 x 22 mm ; texte sur deux lignes, illisible (MPM, inv. 2004.33.4) (fig. 4, 7) ; empreinte d'épaisseur irrégulière, mais avec des traces de fer au revers : possible boucle de suspension.

Comme le montrent la présence d'attaches, ces empreintes, bien que souvent presque illisibles, sont des objets fonctionnels et non de simples essais. Dans l'étude mentionnée (Feugère et Mauné 2005-2006), nous avons suggéré une utilisation pouvant être liée à la location ponctuelle d'esclaves ; en tout état de cause, il s'agirait d'un emploi secondaire des *signacula*, et non de leur fonction principale.

2.4 Signacula en plomb

L'existence de *signacula* en plomb a été signalée pour la première fois, en 1999, grâce à la découverte, sur un atelier céramique, à Loupian (Hérault), d'un poinçon-matrice en plomb dont les lettres rétrogrades, MAF, correspondaient à une estampille attestée sur la production locale d'amphores Gauloise 4 (Pellecuer 1999 ; ici fig. 5, 1). L'estampille a été identifiée comme reproduisant les initiales du propriétaire de la *villa* voisine des Prés-Bas, qui, suivant les prescriptions des agronomes romains, profitait donc de la présence sur son

fundus de gisements d'argile et d'un petit port lagunaire pour produire les conteneurs servant à commercialiser sa production viticole.

Le seul aspect de l'objet, s'il avait été découvert en-dehors de ce contexte parfaitement homogène, aurait obligé à la plus grande prudence : les lettres mal formées, peu lisibles, sont pourtant conformes à la qualité, très variable mais souvent médiocre, des marques observées sur les amphores. A partir de là, on peut s'interroger sur l'utilisation de cachets en plomb, portant une inscription rétrograde, comme de véritables *signacula*. Il faut cependant distinguer ces objets des empreintes évoquées ci-dessus, dont plusieurs comportent un moyen de suspension et ne sont guère susceptibles d'avoir été utilisées comme cachets.

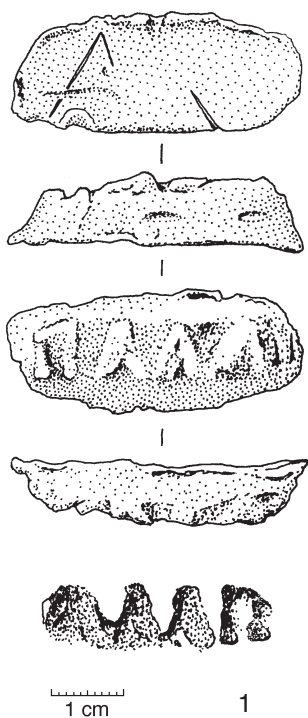
Ce n'est pas le cas d'un objet récemment découvert dans le Var, sans que sa provenance précise ait malheureusement pu être établie : ce cachet de 85 mm de long, reproduit en lettres rétrogrades la marque L.HER.OP(t), bien connue comme estampille de tuilier dans la région de Fréjus (Fig. 5, 2). La même inscription a été tracée, au stylet cette fois et en lettres non rétrogrades, sur la face supérieure du cachet, indiquant que l'on se préoccupait de pouvoir reconnaître ce poinçon sans avoir à en faire une empreinte : peut-être cette précaution indique-t-elle que le tuilier partageait son atelier avec d'autres producteurs, ou du moins que l'utilisateur du poinçon-matrice voulait pouvoir le reconnaître parmi d'autres. Il est en tous cas certain que ce poinçon a été utilisé pour marquer des terres cuites architecturales, briques ou *tegulae*.

Sur le territoire de la cité de Béziers, nous connaissons en fait déjà un objet qui présente les caractéristiques des *signacula* de plomb, bien que nous l'ayons jusqu'à présent rapproché des empreintes sur plomb de *signacula* en bronze. Il s'agit d'un objet de Maraussan⁸, marqué MCE, en lettres rétrogrades, et dont la forme parallélépipédique est plus soignée que les empreintes précédentes (Fig. 5, 3). Du reste, comme on ne connaît pas de *signaculum* en bronze portant seulement les initiales de *tria nomina*, il est plus vraisemblable que ce cachet a été fabriqué pour estampiller une production non déterminée : la marque MCE est cependant inconnue dans le domaine des *tegulae*, comme celui des amphores⁹. Il y a quelques années, G. Fédière avait déjà découvert à Puisserguier, sur le site de *Lussau*, un *signaculum* parallélépipédique en plomb, de proportions comparables, portant les lettres rétrogrades L·A·M (Giry 2001, 279 ; ici fig. 5, 4)¹⁰ ; cette marque est également inconnue localement sur tuiles ou amphores.

⁸ Prov. *Puech de Lézigno Sud* (Hérault) (MPM, inv. 2001.61.1, prosp. et don J.-P. Bénabant).

⁹ Callender 1965 ; Laubenheimer 1985 ; confirmation de G. Fédière pour les TCA et de P. Abauzit pour les amphores.

¹⁰ Nous avons donné pour ce même objet (Feugère et Mauné 2005-2006), une lecture erronée qu'il convient donc de corriger : il ne faut pas lire MĀRI (AR ligaturés) en lecture directe, mais bien LAM en caractères rétrogrades.



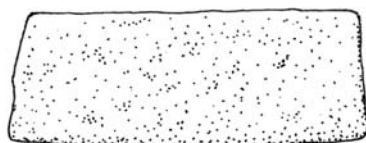
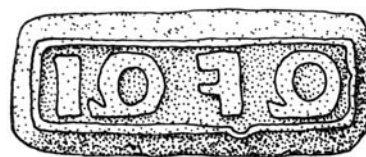
L·HER·OP

2c



MCE

3a



L·A·M



Fig. 5 - Signacula en plomb : 1, atelier du Bourbou à Loupian (Hérault) ; 2, "Var" ; 3, Maraussan, Puech-de-Lézigno-S. (Hérault) ; 4, Puisserguier, Lussau (Hérault) ; 5, Abeilhan, Pech-Estève-N. (éch. 1/1).

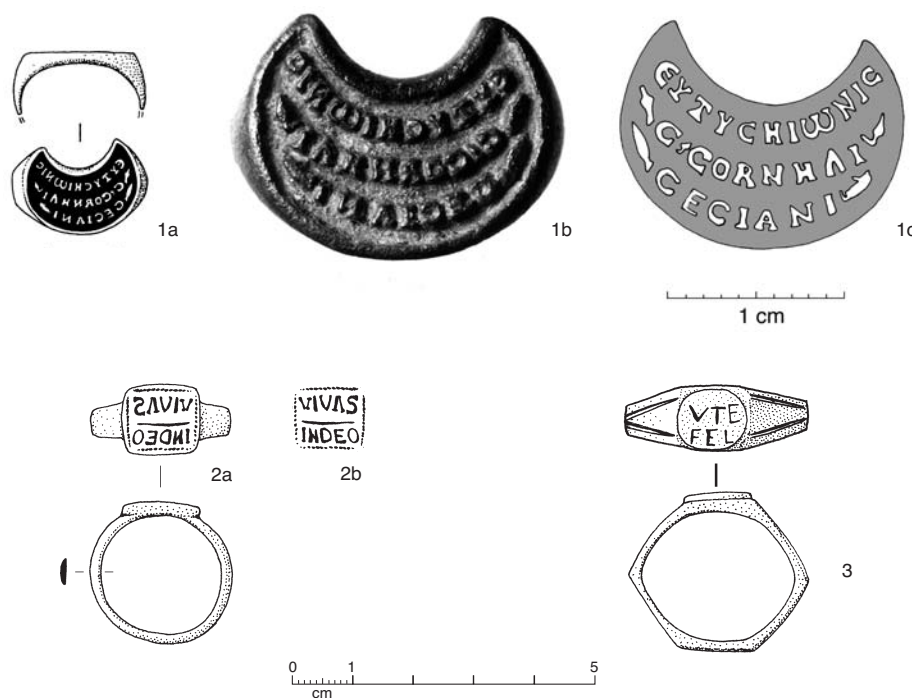


Fig. 6 - Bagues inscrites : 1, bague-sceau d'Eutychion, *villicus* du domaine de C. Cornelius Cecianus à *Lieussac*, Montagnac (d'ap. Mauné 1998) ; 2, bague-sceau de Caux, *St-Geniès* (coll. part.) ; 3, bague avec vœu de Loupian, *Près-Bas* (éch. 1/1, sauf 1b-c).

Une autre découverte du territoire de Béziers est venue récemment confirmer l'existence de tels objets : découvert sur le site de *Pech-Estève Nord* à Abeilhan, ce cachet en plomb, en forme de petit lingot (tronc de pyramide parallélépipédique)¹¹, permettait d'apposer sur des objets indéterminés une marque inscrite dans un cadre de 46 x 14 mm : QFQI, en lettres larges et bien dessinées, en creux sur l'empreinte (Fig. 5, 5). Bien qu'aucun *signaculum* en plomb ne présente une facture aussi soignée que le nouveau cachet d'Abeilhan, cette marque est elle aussi actuellement inconnue, tant dans le domaine des *tegulae*¹² que celui des amphores gauloises¹³.

Comme le montrent les deux exemples les mieux connus, ceux de M. A. F. et de L. Herennius Optatus, les *signacula* en plomb ont servi à marquer des productions variées. Il est possible qu'on y ait recouru pour des raisons relatives à l'organisation du travail dans les ateliers, plutôt que tenant à la nature des produits estampillés. Notons donc, pour le moment, sans pouvoir en dire davantage, la possibilité de trois nouvelles productions (artisanales ? agricoles ?) estampillées MCE, L·A·M et QFQI dans la cité de Béziers.

2.5 Bagues inscrites

Deux cas très différents peuvent se présenter, selon qu'il s'agit d'objets personnalisés ou d'inscriptions usuelles, vœux ou autres messages à portée générale. À la première catégorie appartient, pour le territoire de la cité de Béziers ou ses marges immédiates, la très exceptionnelle bague-sceau recueillie en 1994 sur l'établissement rural de *Lieussac*, à Montagnac¹⁴ (Mauné 1998, 103, fig. 25) (ici Fig. 6). Le chaton de cette bague, en forme de pelte, porte une inscription en lettres rétrogrades répartie, malgré la taille réduite, sur trois lignes. Les lettres en relief s'imprimaient donc en creux dans un cadre, un peu comme pour les *signacula* évoqués ci-dessus. Le texte présente la particularité de mêler les noms de quelques lettres grecques : EYTICHIONIC | C.CORNHAI | CECIANI. Comme l'a fait remarquer S. Mauné, *Eutychio*, dont le nom apparaît ici accolé à celui du propriétaire du domaine C. Cornelius Cecianus, était probablement régisseur – *villicus* – de l'exploitation. Ne disposant que d'un nom simple, de type grec, c'est sans doute un esclave, comme cela semble être le cas de tous les régisseurs connus sur des domaines ruraux en

¹¹ L. de l'objet : 50,5 x 21 mm ; ht. 20mm ; coll. part.

¹² Comme a bien voulu me le confirmer G. Fédière le 18/08/06.

¹³ Callender 1965 ; Laubenheimer 1985 ; confirmation de P. Abauzit.

¹⁴ MPM, inv. 994.7.65 ; us 5000 (surface).

Narbonnaise, de part et d'autre du Rhône (Chastagnol 1985, 213 ; Christol 2002, 225 ; Feugère et Mauné, 2005-206). L'importance de sa tâche sur place est révélée par la possession d'un sceau, un privilège clairement lié à des responsabilités dans l'administration du *fundus*. On note, là encore l'absence du terme précis qui aurait pu lever le doute sur sa fonction exacte (*actor*, *villicus*...) ; mais les cas où ce mot apparaît sont, de toutes façons, rares en Gaule.

Une autre bague, recueillie en 1988, à Caux, sur le site funéraire de *Saint-Geniès-Est-2*, se rattache à une série d'objets portant des vœux : l'inscription VIVAS | IN DEO, tout comme la forme de la bague (chaton rectangulaire, lettres en relief et non rétrogrades), révèlent un objet d'inspiration chrétienne que l'on peut dater du IV^e ou V^e s. de n. ère (Fig. 6, 2). Il provient d'une nécropole qui ne semble utilisée que du III^e au V^e s. (Mauné 1998, 272 ; 338). L'inscription en creux, rétrograde, confirme l'utilisation de ce souhait comme un sceau : on peut comparer cet anneau à une bague octogonale en or, inscrite sur le chaton VTE(re) | FEL(ix), en caractères non rétrogrades, trouvée en surface sur le site des Près-Bas à Loupian (cité de Nîmes) en 1992 (esp. 241, iso. 739) (Fig. 6, 3) : la forme de l'anneau, typique ici de la deuxième moitié du III^e s., confirme le succès de cette formule au cours de la période difficile de la fin du Haut-Empire.

La christianisation des campagnes apparaît aussi, de manière peut-être plus discrète qu'une autre, dans ces objets personnels que l'on peut montrer, ou non, à ses interlocuteurs. Certaines bagues comportent du reste, à l'opposé du chaton, un chrisme que l'on ne montrait donc pas à tous. Plus ostensible est le gros chaton, marqué d'un chrisme, d'une bague en bronze de Fontès, Les Pradesses, provisoirement daté des IV^e-V^e s. (Depeyrot *et al.* 1986, fig. 20, 4).

2.6 Etiquettes estampillées

Ces objets, dont l'existence a été révélée il y a une trentaine d'années par une note d'O. et J. Taffanel (1976), n'ont pas encore bénéficié de l'étude d'ensemble que mériterait une telle série. Leur fonction est inconnue ; on constate simplement qu'ils consistent en une boucle dont une extrémité est passée dans une perforation ; quand on appose l'estampille, l'écrasement rend l'ouverture impossible. Il s'agit donc d'un scel, que l'on pouvait poser par exemple sur un sac contenant une somme d'argent : le respect du scel imposait que le contenu parvenait intact de l'expéditeur (identifié par l'estampille) à son destinataire. Dans cette hypothèse, ces étiquettes pourraient être associées à des redevances en

numéraires, échangées entre les exploitants de domaines ruraux et leurs propriétaires. On a en effet recueilli, à plusieurs reprises, des étiquettes « vierges »¹⁵, et certaines *villae*, comme *Pabiran* à Montagnac, ont livré au moins deux étiquettes émises par les mêmes personnages. On connaît enfin, dans quelques cas, la même étiquette sur deux sites distincts (par ex. ci-dessous, Abeilhan et Roujan).

En l'absence d'un inventaire exhaustif des trouvailles connues à ce jour, on peut se contenter de rappeler que l'usage de ces objets concerne avant tout le Narbonnais¹⁶ et ses marges (les découvertes débordent sur les départements du Tarn et des Pyrénées-Orientales), ainsi que la cité de Béziers. Plus à l'Est, on ne peut signaler que des découvertes isolées, et à vrai dire aussi anciennes que douteuses (v. *infra*). Hors de Narbonnaise, des étiquettes identiques ou similaires sont connues en Italie, et au moins une, semble-t-il, au Portugal (J. Ruivo, *Instrumentum* 14, déc. 2001, 37).

Sur le territoire de la cité de Béziers, les découvertes sont, comme souvent, peu lisibles ou hors champ (Fig. 7) :

- Servian, *Amilhac* : *Iul.A(...)* (prosp. J.-L. Espérou) ; *Apl* ou *Pal.I.L(...)* (prosp. P. Abauzit, 2000) (Fig. 7, 8 et 9).
- Abeilhan, *Pech-Clavel* (également appelé *Bétignan*) : *[C]n.Pomp. Apr(.)* ou *...Ruf* (Fig. 7, 4) (MPM, inv. 2004.5.7) : voir ci-dessous à Roujan.
- *Ibid.* : *CN...* (MPM, inv. 2002.6.4) : même marque ?
- Montagnac, *Pabiran*, 2 exemplaires : *[J]Var.Ruf* ou *[J]Mar.Ruf* (Fig. 7, 1 et 2) (MPM, inv. 995.17.9 et -10).
- Neffiès, la Vérune : *M.A...* (prosp. Y. Moulin).
- Roujan, *Coudouloux* : *Cn. Pomp. I(.)* ou *R(.)* (Fig. 7, 5 ; L. 45 mm) ; voir ci-dessus l'étiquette d'Abeilhan (?). Le gentilice peut être restitué en Pompeius ou Pomponius, les deux étant attestés à Béziers (*CIL* XII, 4286; 4222).
- Roujan, Saint-Nazaire : *tene* (prosp. 1994, coll. part.) (Fig. 7, 7)
- Mèze, Mas-Lavit : *C.T(ou I ou P?).Leo* (Fig. 7, 6) (MPM, inv. 993.47.2).

La répartition de ces étiquettes est en elle-même intéressante : si on les rencontre, à l'Est du fleuve Hérault, sur deux communes dont le territoire correspond aux limites orientales de la cité de Béziers (Montagnac et Mèze), on ne peut citer aucune découverte sur le territoire voisin de la cité de Nîmes, malgré la multiplication des

¹⁵ Par exemple sur la villa des Parazols à Quarante (Hérault), mais aussi dans le Tarn...

¹⁶ Entre autres : à Bram (Aude), plusieurs ex. (fouilles et rens. M. Passelac); Laure-Minervois, 3 ex. dont un marqué ..MS..AI (coll. Journet) ; Narbonne, LA.(...) (coll. Fédière); Mailhac, *Le Cayla* (Aude), C.R.A ; Ouveilhan, *Les Terres Noires*, 4 ex. (rens. Ch. Lacombe) : .TER ; SIL.I ; Q.PLVTVS ; LLV.S.

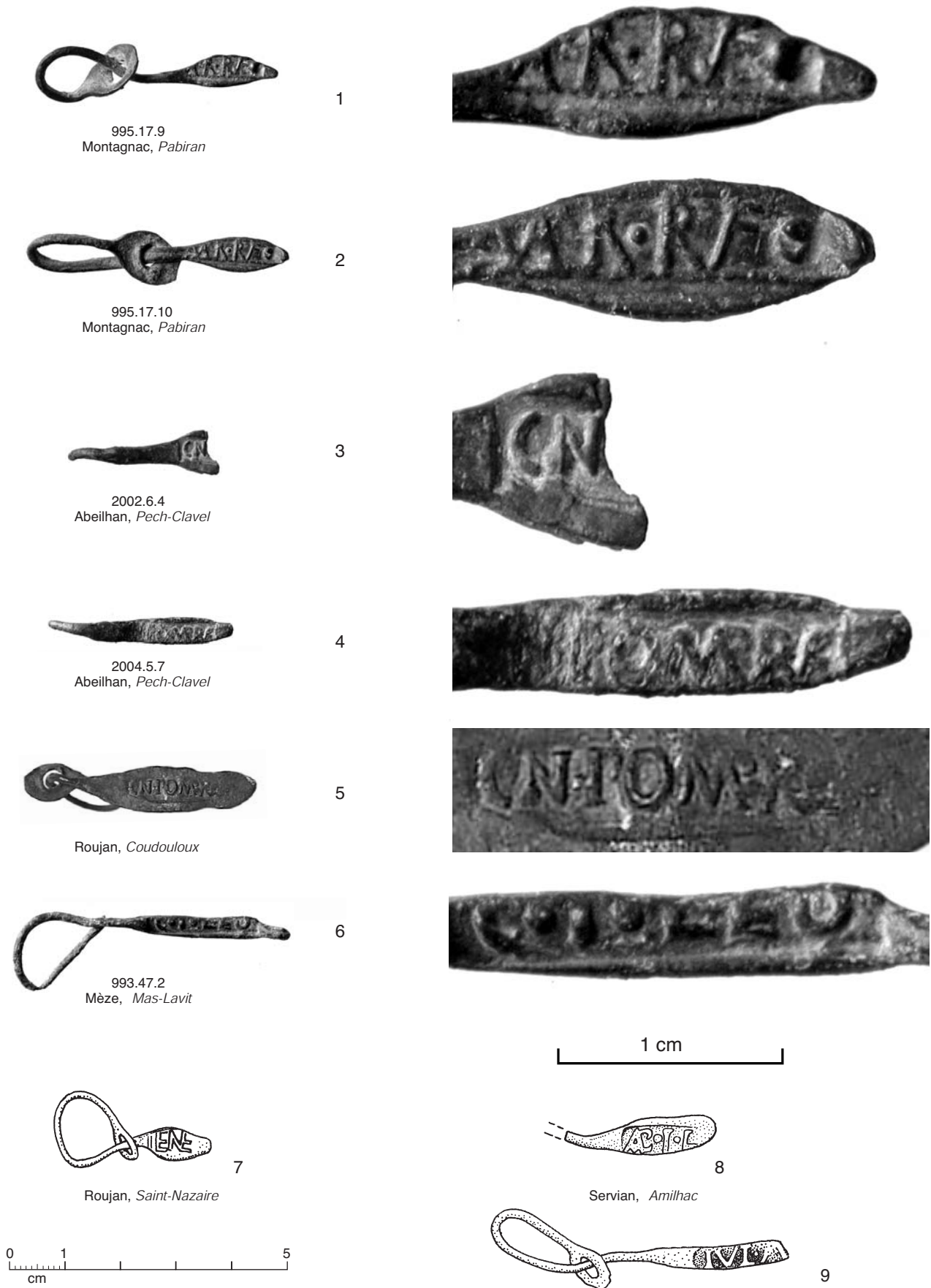


Fig. 7 - Étiquettes estampillées en bronze de la cité de Béziers : 1 et 2, Montagnac; 3 et 4, Abeilhan; 5 et 7, Roujan; 6, Mèze; 8 et 9, Servian (éch. 1/1, sauf les agrandissements).

recherches récentes, officielles ou non... Le seul cas répertorié est très suspect, puisqu'il s'agit d'un objet conservé, au Musée de Nîmes¹⁷, au sein de la collection Lombard-Dumas, réputée avoir été formée à partir de trouvailles locales : c'est probablement vrai pour la majorité des objets de cet ensemble, mais peut-être pas pour cette étiquette, en fait de provenance inconnue. Hors du Languedoc, je n'ai jamais rencontré ces étiquettes qu'une seule fois, au Musée de Brou (Ain) : là encore, cet objet sans provenance peut tout à fait avoir été apporté de la région de Narbonne ou de Béziers, au XIX^e ou XX^e s.

Vers le Sud, en revanche, outre l'exemplaire déjà cité du Portugal, on connaît au moins une de ces étiquettes à Ampurias (Musée de Gérone).

On peut donc supposer que ces étiquettes correspondent à un usage institutionnel, ou du moins en rapport avec la législation des cités : si Narbonne et Béziers sont des villes de droit romain, Nîmes est en revanche une cité latine. Comme pour les *signacula* (ci-dessus), l'utilisation de ces étiquettes doit être liée à des règles liées au statut de la cité. Mais dans ce cas, seules les colonies romaines de Narbonne et Béziers semblent avoir eu recours à cette pratique.

Compte tenu des empreintes partielles, il est difficile d'établir la liste des noms ainsi attestés. On peut néanmoins effectuer plusieurs observations :

- Les mêmes noms peuvent se retrouver soit sur le même site (Montagnac), soit sur des sites voisins mais distincts (Abeilhan et Roujan). Dans le cas de versements en numéraire, par exemple pour le paiement de fermages, et à condition de supposer que ces domaines appartenaient à un même propriétaire, les étiquettes indiqueraient donc le destinataire d'une redevance en numéraire. Le sceau servirait à garantir que le contenant, dûment refermé au départ, arrive intact chez le propriétaire ou le collecteur.
- Le même site peut livrer des étiquettes à des noms différents (Servian)...
- Les *gentilices* peuvent être rapprochés, malgré les incertitudes de lecture, de noms de familles connues à Béziers : les *Martii* à Montagnac, les *Pompeii* ou *Pomponii* à Abeilhan et Roujan. Il s'agit là de pistes de recherche à rapprocher d'autres sources, comme la toponymie, puisque ce sont généralement les gentilices qui se conservent dans les noms de lieu. Constatons, malheureusement, l'absence de tout **Papirius*, à Montagnac, cette famille dont pourrait dériver le nom actuel de Pabiran...

2.7 Anneaux estampillés

Une catégorie peu connue, apparemment proche de la

précédente, se présente sous la forme de petits anneaux d'alliage cuivreux, dont le diamètre pouvait atteindre à l'origine 2,5 à 4 cm, et dont le pourtour a été écrasé sur un plan horizontal par l'apposition d'une marque estampée. Quatre exemplaires proviennent à ce jour de la cité de Béziers : l'un été retrouvé anciennement sur le site de *Sahuc* à Villeneuve-les-Béziers (Fig. 8 ; prosp. et rens. G. Fédière; la marque est malheureusement illisible); l'autre est une découverte récente sur le site du *Clap-Ouest* à Alignan-du-Vent (MPM, inv. 2007.55.1), sur laquelle on ne lit que les deux dernières lettres ...VR. Les deux découvertes les plus intéressantes sont celles de la villa de Saint-Bézard à Aspiran (Mauné *et al.*, 2006, fig. 3), où on compte désormais deux de ces anneaux, marqués au nom de l'esclave gérant le domaine pour le propriétaire du *fundus*, Q. Iulius Primus.

Deux autres objets similaires nous sont connus en Gaule, suggérant que l'usage de ce type d'anneau n'était pas réservé au littoral : un anneau marqué d'une estampille illisible, conservé à la Société Archéologique de Montpellier, est considéré comme trouvé sur le site de *Cosa* (Cos, Tarn-et-Garonne). Dès la fin du XIX^e s., J. E. Valentin Smith avait fait connaître un anneau de même type, portant la marque NOI, trouvé en 1862 à Fareins, face à Grelonges, dans la Saône (Valentin Smith 1888, pl. IV, 4).

La présence d'une estampille doit ici, à nouveau, être liée à la fonction de ces anneaux ; on peut penser à un type de scel analogue aux précédents, bien que l'anneau rigide ne permette aucun serrage. Mais on peut aussi imaginer une fonction différente, que la lecture des estampilles sur des exemplaires mieux conservés permettra peut-être d'élucider.

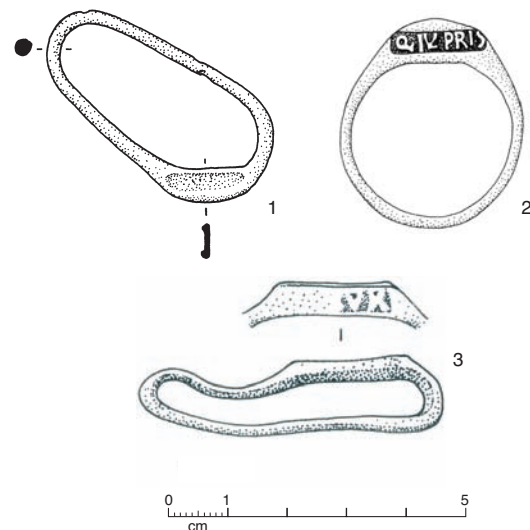


Fig. 8 - Anneaux estampillés : 1, Villeneuve-les-Béziers; 2, Aspiran; 3, Alignan-du-Vent (éch. 1:1).

¹⁷ Marque très lisible : SEX.AP.PR. La famille des *Aponii* étant très connue à Narbonne (v. les indices du *CIL* XII), c'est sans doute du territoire de cette cité, plus que de celui de Béziers, qu'a été apportée cette étiquette.

2.8 Estampilles sur amphores

Le premier corpus des estampilles d'amphores gauloises, établi il y a une vingtaine d'années (Laubenheimer 1985), peut désormais être complété par diverses études ; parmi elles, celles qui relatent des fouilles d'ateliers permettent d'attribuer une marque à un site de production, et donc d'en étudier la diffusion à partir du centre producteur (Rouquette 2003 ; Mauné *et al.* 2004 ; Mauné et Abauzit 2005). Les marques certainement issues d'ateliers de la cité de Béziers ne sont pas très nombreuses, mais toujours intéressantes :

- *ADAMASTIPER* : cette estampille connue sur Gaul. 4, certainement issue d'un atelier de la cité de Béziers, actuellement non localisé, a d'abord été lue *Adamas Ti[t]i Per(...)* (Rouquette 2003). Une nouvelle lecture, qui semble plus vraisemblable, ferait d'*Adamastus* (*cognomen* signifiant « dur comme l'acier » [*adamas*]) l'esclave du citoyen P. E. R., fournissant un nouvel exemple de fabricant d'amphores connu par ses seules initiales.
- *APCF* : marque inédite sur Gaul. 4, découverte en 2004 sur l'atelier de *Contours* à Saint-Pargoire, mais que l'analyse physico-chimique rapproche plutôt des productions de Corneilhan. Il est tentant de lire cette marque comme des initiales de *tria nomina* suivies de l'abréviation *F[ecit]* (Mauné *et al.* 2004). On connaît dans un atelier tout proche, mais rattaché à la cité de Nîmes, celui du *Bourbou* à Loupian, la marque M.A.F., également sur Gaul. 4, dont l'identité avec le propriétaire de la *villa* toute proche des Prés-Bas ne fait aucun doute.
- *C.ENNI* | *CRISIPI* : sur Gaul. 4 et *C.ENNI* | *PAEONI*, également sur Gaul. 4. Ces deux producteurs, contemporains et travaillant dans la même région (biterrois oriental) ont dû appartenir à la même famille des *Ennii* : ce sont probablement deux frères d'une famille qui n'est actuellement connue, dans la cité, que par des femmes (*CIL* XII, 4279 : *Ennia Iulia* ; *CIL* XII, 4272 : *Ennia Pelagia*).
- *CQF* *HIH* : atelier de *Contours* à Saint-Pargoire ; de forme inhabituelle, cette estampille sur amphore G4 a d'abord été comprise comme évoquant l'association de deux citoyens désignés par les initiales de leur *tria nomina* ; mais l'initiale H ne peut correspondre à aucun prénom romain. La seule lecture possible est de considérer les trois premières lettres comme l'indication d'une filiation : Caius, fils de Quintus. Un cas similaire est attesté, encore plus clairement, à Narbonne, avec la marque sur tuiles de Q. Ancarius C. F. (v. *infra*). Les dernières lettres de notre estampille, *HIH*, peuvent être considérées comme le début d'un gentilice et d'un *cognomen*, malheureusement indéchiffrables en l'état.
- *LAETI* : d'origine tarraconaise, le potier Laetus a travaillé sur l'atelier d'Aspiran, où il est connu pour

avoir signé des amphores de type Pascual I, après avoir fabriqué de la céramique sigillée sur l'atelier voisin de Jonquières / St-Saturnin (Laubenheimer et Albagnac 1986). On l'identifie avec prudence avec le potier signant *LAETI* à *Barcino* (Mauné *et al.*, 2006, 175) ; il s'agit peut-être également, mais c'est moins assuré, du même potier que le *Laetus* connu un peu plus tard à La Graufesenque comme fabricant de céramique sigillée.

- *TPA.RODANI* : marque sur col de Dr. 2-4 de l'atelier de *la Crouzette* à Corneilhan ; sur le modèle inversé de *ADAMASTIPER*, on est tenté de voir ici l'estampille de l'esclave *R[h]odanus* (originaire de *Rhoda*, Rosas... ?) travaillant pour le citoyen T. P(...)
A(...).
- *ATEP*, trouvé à Aspiran, n'est pas encore formellement attribué à cet atelier (Mauné *et al.*, 2006, fig. 1, 2). *Atepomarus* est un nom clairement gaulois.

2.9 Estampilles sur céramique sigillée

Comme pour les amphores, le corpus des noms localement significatifs se réduit à ceux qui sont associés à une fabrique locale. Des deux ateliers produisant de la céramique sigillée dans le département de l'Hérault, Aspiran et Jonquières, seul le premier appartient à la cité de Béziers. Deux questions primordiales se posent, ici comme sur tous les ateliers :

- la lecture du nom du potier, souvent directe, est parfois compliquée d'abréviations pas toujours reconnues par les auteurs : *officinae*), avant ou après le nom ; *ma(nu)* ou *m(anu)* après le nom (par ex. sur l'atelier de Jonquières : *TERTIMA*, « de la main de Tertius ») ;
- tous les noms de personnes sont-ils ceux de potiers ? probablement pas, comme le montre le cas d'*Ateius* : cette firme familiale, créée en Cisalpine, essaime des succursales sur différents sites gaulois, Lyon, Jonquières, Aspiran (?) et la Graufesenque. Un membre de la famille était-il présent sur chacun de ces ateliers ? Une délégation à un subalterne non nommé, mais agissant pour le compte des *Ateii*, est tout aussi vraisemblable.

Sur l'atelier de « Dourbie-Saint-Bézar », à Aspiran, la liste des 7 potiers connus en 1986 (Genty 1986) s'est enrichie lors des fouilles menées par S. Mauné, en 2005, de trois nouvelles marques, *Atei*, *Cornuti* et *Senomani* (Mauné *et al.*, 2006, 166) : ces trois potiers étant attestés peu auparavant à Jonquières, il conviendra de préciser par des analyses s'ils ont vraiment travaillé à Aspiran. Les fouilles de 2008 ont encore livré le nom d'autres potiers.

1. *QIVLPR* : *Q. Iul(i) Pr(imi)*, « de Q. Iulius Primus » ;
2. *ATEI* : *Atei*, « d'Ateius » ;
3. *CARI* : *Cari*, « de Carius » ;

4. CINTIM¹⁸ : *Cinti m(anu)*, “de la main de Cintus” ;
5. CORNVTI : *Cornuti*, “de Cornutus” ;
6. LAETI, LAITI : *Laeti*, “de Laetus” ;
7. MASCI : *Masci(li)*, “de Masculus” ;
8. QVARTI : *Quarti*, “de Quartus” ;
9. SENOMAN(T)I : *Senomanti*, “de Senomantus” ;
10. VITVLI : *Vituli*, “de Vitulus”.

2.10 Estampilles sur autres céramiques

Peu de catégories de contenants céramiques sont estampillées en-dehors des amphores et de la sigillée. La marque estampée sur l'anse d'une cruche en céramique modelée de Tourbes, *Les Demoiselles-O.*, est donc exceptionnelle (Mauné 1998, fig. 191).

La marque sur *dolium* de l'atelier d'Aspiran, [QIVL]PRIS, avait été relevée une première fois à la fin des années 70 par P.-Y. Genty sur un fragment de Sallèles-du-Bosc (Mauné *et al.*, 2006, n.37). Une nouvelle empreinte, découverte en 2005 par S. Mauné à proximité d'un four à *dolia*, est venue confirmer que cette estampille constitue, en Narbonnaise, un rare exemple énonçant la condition du potier, ici un esclave du propriétaire Q. Iulius Primus (Mauné *et al.*, 2006, 179). Le nom de cet esclave reste d'ailleurs inconnu, contrairement à d'autres cas régionaux : marques amphoriques où c'est au contraire ce nom qui, à plusieurs reprises, apparaît seul (v. *supra*) ; marque sur sigillée de l'atelier de Jonquières / Saint-Saturnin, ORICLA où l'on peut reconnaître la marque de l'esclave *Oriens*, travaillant pour le compte de son propriétaire C. L. A. Le nom *Oriens* n'est certes pas la seule possibilité, mais les autres restitutions (*Ociculo*, *Orinus*, *Origenus*, *Origanio*, *Origo*, *Orimus*, *Orinthidius*, *Orion*, *Orisius*, *Oriundus* ; rens. R. Wiegels, Univ. Osnabrück) ne semblent pas attestées pour le moment dans la région.

2.11 Estampilles sur TCA (terres cuites architecturales)

Les TCA constituent en Gaule du Sud, pour l'essentiel, une production de masse liée à l'activité des domaines ruraux : les propriétaires y voient, conformément aux conseils des agronomes, un moyen de diversifier leurs activités et leurs revenus. Il s'agit pour les propriétaires d'une activité de rapport, parfaitement illustrée par la diffusion des marques bien au-delà des limites envisageables du *fundus*. La production la plus abondante est celle des tuiles ; *tegulae* et *imbrices* étaient peut-

être vendues par paires, car ces dernières ne sont jamais estampillées. Viennent ensuite les différents types de briques, briquettes et éléments utilisés pour l'essentiel dans les bassins et installations thermales, mais aussi des pièces de construction comme les colonnes. Les différents modèles de *tubuli*, moulés ou tournés, représentent une proportion infime de ces terres cuites, mais c'est pourtant sur des tuyaux tournés que l'on a observé, sur un habitat de Puisserguier, une très exceptionnelle marque du producteur *Indelus* (Ginouvez et Sanchez 1998). On note à nouveau qu'il s'agit d'un nom simple, sans indication de citoyen, suivi de *f(ecit)*.

Dans la catégorie des *tegulae*, différents modes de contrôle permettaient, sur une rangée de tuiles empilées verticalement, d'apprécier la qualité et la cuisson ou encore la régularité des mensurations. Les estampilles ne concernent donc qu'une proportion toujours minime d'exemplaires d'une série, la marque valant pour l'ensemble du lot (Charlier 1999). Dans la cité de Béziers, les estampilles appartiennent à plusieurs catégories bien différentes¹⁹ :

- *TiCL*, sur l'atelier de Dourbie à Aspiran ; cette estampille a d'abord été lue *JCL* (Genty et Fiches 1978, 80 ; Mauné 1998, 208 ; Mauné *et al.* 2006, fig. 38), mais la première initiale ne correspondait à aucun *praenomen* connu : le dépassement de la haste verticale indique bien une ligature. Cette marque renvoie aux initiales des *tria nomina* d'un citoyen, qui cependant n'est connu ni sur place (où Q. Iulius Primus est considéré comme le propriétaire de l'officine), ni ailleurs. On peut cependant proposer de rapprocher l'initiale du *cognomen* du nom du potier Laetus, connu sur cet atelier, en supposant une promotion sociale. Dans cette hypothèse, cependant, on pourrait s'étonner de ne pas retrouver chez *Ti(berius) C(...)* L(...) le gentilice de Q. Iulius Primus, propriétaire de l'atelier d'Aspiran. Mais Laetus semble déjà un potier expérimenté lorsqu'il est appelé à travailler à Aspiran. Affranchi, il a donc pu adopter le nom de ses premiers propriétaires, C(...). L'hypothèse demeure néanmoins fragile en attendant l'apport de textes plus développés.
- *ONESIPHORI NATVRIORVM*, sur l'atelier de Bourgade à Servian serait la marque (apposée à l'aide d'un *signaculum* métallique) d'un esclave ou d'un affranchi travaillant pour le compte d'une *societas* appartenant à la famille des *Naturii* (Mauné 2003). L'indication d'un lien de dépendance, à plus forte raison par rapport à une société, est tout à fait exceptionnelle dans le corpus régional.
- *DIODORI, PAMPHIL*²⁰, sur tuiles ou briques, sont des noms simples de potiers : indépendants ? esclaves, auxquels dans ce cas le propriétaire n'aurait pas imposé la mention de son propre nom ? Cette deuxième hypothèse se heurte aux autres exemples où le nom de l'esclave est associé à celui du propriétaire du domaine, comme sur la bague de Montagnac (v. ci-dessus), où la marque *doliaire* d'Aspiran, où l'esclave

¹⁸ Dernière lettre très incertaine.

¹⁹ Liste évidemment non exhaustive, en attendant la publication des travaux de G. Fédière sur les marques de cette cité romaine.

²⁰ Sur l'oppidum d'Aumes : D. Rouquette, « Marques sur briques de l'oppidum d'Aumes », *Bull. Amis de Montagnac* 8, juin 1985, 5. La marque *Pamphil(i)* semble à ce jour unique ; *Diodori* est également connu à Combiers, Vendres et Magalas.



Fig. 9 - Marques sur terres cuites architecturales : 1, Servian; 2 et 3, oppidum d'Aumes (éch. 1/2).

au contraire n'est même pas nommé. Notons que, dans le premier cas, le fait qu'il s'agisse d'une bague-sceau indique certainement que le bénéficiaire assume des responsabilités nominales, ce qui explique aussi que son nom apparaisse de manière explicite. Sur l'atelier d'Aspiran, la nouvelle marque doliaire découverte en 2005, (...)PRIS, mentionne un esclave de Q. Iulius Primus, identifié comme le propriétaire du domaine adjacent, ayant investi dans un atelier de production céramique (Mauné et al. 2006; Feugère 2008).

- T. FADI AESCHINI : cette marque produite dans un atelier proche de Narbonne est principalement diffusée au Sud de cette ville (jusqu'à Fitou : 31 sites connus, dont 5 dans l'Hérault), mais sa diffusion concerne aussi marginalement la cité de Béziers. Elle a été rencontrée, vers l'Est, jusqu'à Florensac (Fédière à paraître).
- Q. ANCARIUS C.F. : Q. Ancarius, dont l'estampille rappelle la filiation, appartenait à une grande famille romaine, connue notamment à Minturnes (CIL II, 1690). Sa fabrique de tuiles du Narbonnais, comme dans le cas précédent, a diffusé une partie de sa production sur le territoire de la cité de Béziers (*ibid.*).

3. Apport de la « petite épigraphie » à la grande histoire

Les exemples évoqués ci-dessus concernent un échantillonnage social relativement varié : contrairement au lapidaire, qui n'émane que des couches sociales supérieures, les petits objets peuvent être utilisés par tous : propriétaires terriens, affranchis, esclaves. Toute étude onomastique de la population d'une cité, par exemple, doit donc prendre en compte l'ensemble de la documentation disponible pour couvrir toute la variété des couches sociales. L'*instrumentum* apporte l'indispensable complément pour les couches moyennes (principalement) et dans une moindre mesure (en fonction de leur seule activité, ce qui limite la sélection), les couches inférieures.

Les productions qui transparaissent derrière l'*instrumentum* ne sont pas toujours bien connues : certes, les estampilles permettent de repérer les fabricants de *dolia*, d'amphores, de vaisselle sigillée ou autre. Mais bien des objets, comme les *signacula* de bronze ou de plomb, ou

encore les étiquettes estampillées en bronze, relèvent d'activités dont le détail nous échappe. Cette lacune, peut-être provisoire, de la recherche, ne doit pas nous empêcher d'étudier dès maintenant des séries qui permettent, en général, d'associer un nom de personne à un lieu, parfois à un domaine foncier. Ainsi, peu à peu, notre connaissance de la population antique d'une cité se complète, et des relations pourront sans doute être établies entre les différentes sources documentaires qui nous parlent des habitants d'un même terroir.

Le domaine de la production artisanale, plus que d'autres, semble avoir fait un large usage de l'écriture (Feugère, 2004). C'est une dimension nouvelle, souvent sous-estimée jusqu'ici, à prendre en compte dans l'appréciation de la pénétration de l'écriture dans les classes populaires.

Il serait souhaitable que, d'ores et déjà, de tels corpus puissent bénéficier d'une étude onomastique : d'une part, pour établir les relations, s'il y en a, entre la population révélée par la « petite épigraphie » et les familles attestées sur les inscriptions lapidaires de la cité ; et d'autre part, pour préciser l'apport des gentilices et des *cognomina* à notre connaissance de l'origine de ces familles, de leurs esclaves et de leurs affranchis. Certains noms, d'origine italienne, peuvent signaler des nouveaux venus. Mais des relations avec l'Espagne, et notamment la Tarraconaise, peuvent aussi être restituées dans certains cas. Les noms grecs, enfin, témoignent d'une origine servile, mais pas toujours orientale. Tout cela mérite une nouvelle étude prosopographique, prenant en compte tous les habitants connus de la cité de Béziers.

Bibliographie

- Bérard, F., 2005, « L'épigraphie : une mine d'informations très variées », dans : H. Savay-Guerraz (dir.), *Rencontres en Gaule romaine*, Lyon, p. 34-37.
- Callender, M. H., 1965, *Roman amphorae, with index of stamps*, London.
- Charlier, F. 1999, « Les conditions socio-juridiques du travail dans les tuileries d'après les marques sur les matériaux, en Gaule et dans les autres provinces occidentales romaines », dans : J. Annequin, E. Geny, E. Smajda (dir.), *Le travail - recherches historiques. Actes de la table-ronde internationale de Besançon (nov. 1997)*, Besançon, p. 163-203.
- Chastagnol, A. 1985, « Un intendant de domaine foncier sur une inscription latine de Manosque », *Bull. Soc. Nat. Ant. Fr.* 1985, p. 66-76.
- Christol, M. et Plana Mallart, R., 1997, « Els negociatores de Narbona i el vi català », *Faventia* 19/2, p. 75-95.

- Christol, M. et Plana Mallart, R., 1998, « De la Catalogne à Narbonne : épigraphie amphorique et épigraphie lapidaire. Les affaires de Veiento », dans : G. Paci (a cura di), *Epigrafia romana in area adriatica. Actes de la IXe Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain*, Macerata, p. 273-302.
- Christol, M. 2002, « Le dossier épigraphique », in : L. Buffat, M. Christol, E. Pélaquier et H. Petitot (éd.), *Le problème d'interprétation des établissements ruraux de grandes dimensions : quelques cas en Languedoc*. *Rev. Arch. Narb.* 35, p. 216-239.
- Christol, M. et Mauné, S., 2003, « Une inscription sur bronze trouvée dans l'établissement gallo-romain de l'Auribelle-Basse à Pézenas (Hérault) », *Gallia* 60, p. 369-382.
- Clavel, M. 1970, *Béziers et son territoire dans l'Antiquité (Centre de recherches d'histoire ancienne, 2)*, Paris.
- Coupry, J. et Giffault, M. 1984, « Onomastique non hellénique dans l'anthroponymie olbienne et massaliète en Ligurie marseillaise, à la fin de l'époque hellénistique, d'après les ex-voto du sanctuaire d'Aristée à l'Acapte », dans : *Hommages à L. Lerat*, Besançon, p. 212-213.
- Depeyrot, G., Feugère, M. et Gauthier, P. 1986, « Prospections dans la moyenne et basse vallée de l'Hérault : monnaies et petits objets », *Arch. en Lang.* 1986, p. 113-163.
- Fédière, G., à paraître, « Estampilles et autres empreintes sur matériaux de construction en terre cuite », dans : R. Sabrié (dir.), *Fouilles du Clos de la Lombarde à Narbonne : la Maison III*.
- Feugère, M., 2004, « L'instrumentum, support d'écrit », *Gallia* 61, p. 53-65.
- Feugère, M., 2004, « Maîtres et esclaves dans l'économie de la Gaule méridionale », *Instrumentum* n°27, juin 2008, 14-16.
- Feugère, M. et Lambert, P.-Y. (dir.), 2004, « L'écriture dans la société gallo-romaine. Dossier », *Gallia* 61, p. 1-192.
- Feugère, M. et Mauné, S. 2005-2006, Les *signacula* de bronze en Narbonnaise. *Rev. Arch. Narbonnaise* 38-39, 2005-2006, 437-458.
- Fischer, M. 2004, « Bronzes from Yavneh-Yam (Israël) : preliminary thoughts to a cultural reconstruction », dans : C. Museteanu et al. (ed.), *The antique bronzes. Typology, chronology, authenticity. The Acta of the 16th. International Congress of Antiques Bronzes, Bucharest, May 26th-31st, 2003*, Bucarest, p. 175-182.
- Gayraud, M., 1981, *Narbonne antique, des origines à la fin du IIIe s.* (Rev. Arch. Narb. suppl.8), Paris.
- Genty, P.-Y. et Fiches, J.-L., 1978, « L'atelier de potiers gallo-romains d'Aspiran (Hérault), Synthèse des travaux de 1971 à 1978 », *Figlina* 3, p. 71-92.
- Genty, P.-Y., 1986, « Aspiran », dans : C. Bémont et J.-P. Jacob (dir.), *La terre sigillée gallo-romaine. Lieux de production du Haut-Empire : implantations, produits, relations (Doc. Arch. Fr. 6)*, Paris, p. 113-116.
- Ginouvez, O. et Sanchez, C., 1998, « Des tuyaux estampillés récemment découverts à Puisserguier, Hérault », dans : *Actes SFECAG, Congrès d'Istres, 21-24 mai 1998*, Marseille, p. 247-250.
- Giry, J. 2001, *Le Biterrois Narbonnais, de la préhistoire à nos jours*, Octon.
- Hainzmann, M. et al. 1988, « Zum Fondsprojekt P-6373-G : *Instrumentum Domesticum Inscriptum Austriae Romanae* (Aufnahme und Dokumentation der Kleinschriften aus dem Römischen Österreich) », *Mitt. Archäol. Ges. Graz* 2, p. 52-66.
- Lambert, P.-Y., 2002, *Recueil des inscriptions gauloises (R.I.G.) vol. II, fasc. 2. Textes gallo-latins sur instrumentum* (XLVe suppl. à Gallia), Paris.
- Laubenheimer, F., 1985, *La production des amphores en Gaule Narbonnaise*, Paris.
- Laubenheimer, F. et Albagnac, L. 1986, « Jonquières et Saint-Saturnin », dans : C. Bémont et J.-P. Jacob (dir.), *La terre sigillée gallo-romaine. Lieux de production du Haut-Empire : implantations, produits, relations (Doc. Arch. Fr. 6)*, Paris, p. 117-119.
- Mauné, S., 2003, « Paysages et usages du sol dans la région de Béziers, Gaule Narbonnaise, entre le Ier s. av. et le IIIe s. ap. J.-C. », dans : L. Labruna et R. Pierobon (a cura di), *Actes du colloque international Paesaggio e utilizzazione della terra : diritto, economia, società, Napoli 1999*, Naples, p. 1-39.
- Mauné, S., Bourgaut, R., Lescure J., Carrato Ch., Sanran C., 2006, « Nouvelles données sur les productions céramiques de l'atelier de Dourbie à Aspiran (Hérault) (première moitié du Ier s. ap. J.-C.) ». In : *SFECAG, Actes du Congrès de Pézenas, 25-28 mai 2006*, Marseille 2006, 157-188.
- Mauné, S., Bourgaut, R. et Chartrain, A., coll. de J. Lescure, J.-P. Ferrand et D. Pierre, 2004, « Premiers résultats des fouilles de l'atelier de potiers gallo-romains de St-Pargoire (Hérault, F) », *Instrumentum* n° 20, juin 2005, p. 34-36.
- Mauné, S. et Abauzit, P., 2005, « A propos de quelques timbres sur amphore Gauloise 4 de la basse vallée de l'Hérault, récemment publiés », *Instrumentum* n°22, déc. 2005, p. 32-36.
- Pellecuer, Chr., 1997, « Le marquage des amphores G.4 sur l'atelier de Loupian (F, Hérault) », *Instrumentum* 6, déc. 1997, p. 1; 16-17.
- Rouquette, D. (analyses par M. Picon), 1986, « Un nouvel atelier de sigillée dans l'Hérault », *Arch. en Languedoc*, 1986 (1), p. 18-20.
- Rouquette, D., 2003, « Probables ateliers d'amphores gauloises 4 dans la région Agde-Pézenas-Mèze (Hérault) », *Arch. en Lang.* 27, p. 169-172.
- Taffanel, O. et J., 1976, « Quelques bronzes inédits trouvés à Mailhac », *Aude. Bull. Soc. Et. Scient. Aude* 76, p. 169-173.
- Valentin Smith, J. E., 1888, *Fouilles dans la vallée du Formans (Ain) en 1862*, Lyon.